



Contribution au paiement d'un crédit en cas de séparation

Par **Civy**, le **29/10/2013** à **21:34**

Bonjour,
avec mon amie avec laquelle nous n'étions ni pacsée ni mariée, nous avons acheté une maison.
nos salaires respectifs étaient versés sur un compte commun et nous nous servions de ce compte pour payer le crédit.
aujourd'hui, nous sommes séparées et nous vendons la maison.
puis-je faire valoir que mon salaire étant beaucoup plus élevé que le sien, j'ai plus contribué au paiement du crédit?
respectueusement,